



## Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 février 2017

**Date de convocation**

Le 7 février 2017

**Secrétaire de séance :-**

Mme LIARD M-Christine

**Acte publié le :**

le 16 février 2017

**Membres en exercice : 72**

Présents : 54

Absents : 8

- Dont pouvoirs : 10

- Dont représentés : 2

Votants : 70

Le 14 janvier 2017, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre Socio Culturel de Gacé, sous la présidence Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente

**Étaient présents :** Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET J-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. DREUX François, M. LAMPERIERE Alain, M. DESLANDES Kléber, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. BIGOT Philippe,

M. ROMAIN Guy, M. QUEDEVILLE Jacques, Mme GRESSANT Martine, M. ROUMIER François, M. TOUCHAIN Philippe, M. LAIGRE Jean Claude, M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. COUSIN Michel, M. BRIANCON Gilbert, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, Mme COLETTE Thérèse, M. CAPLET Xavier, Mme TRINITE Monique, Mme TAVERNIER Marie-Odile, M. FERREY Philippe, Mme TURPIN Christiane, M. LURSON Patrick, M. GORET Didier, M. COTREL-LASSAUSAYE Daniel, M. CORMIER Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, Mme BOIS Agnès, M. TANGUY Gérard, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, Mme-ALEIXANDRE Roseline, M. BLONDEAU Frédéric, M. LECACHE Stéphane,

M. DE LESQUEN Bruno, M. CHOULET Michel, Mme QUERU Nadine,

Mme GOUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis,

Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. BEQUET Luc, M. PINHO Jérémias,

**Étaient absents et excusés :**

M. ROBIN J-Marie, M. ALLAIN André, M. GOURIO Alain, M. LANGLOIS Paul, Mme BEAUDOUIN Isabelle,

M. LANGLOIS Georges, M. COUPE J-Luc, M. GRIMBERT Jean

M. LAIGRE Thierry était représenté par Mme TURPIN Christiane, Mme BEAUVAIS-GUERIN était représentée par Mme-ALEIXANDRE Roseline

M. LELOUVIER Vincent avait donné pouvoir à Mme COUGE Huguette, Mme OLIVIER Hélyette avait donné pouvoir à M. DESLANDES Kléber, M. ROLAND Régis avait donné pouvoir à Mme BOIS Agnès, Mme DENIS M-Laure avait donné pouvoir à Mme QUERU Nadine, M. STIMAC Michel avait donné pouvoir à M. DREUX François, Mme LEBRETON Geneviève avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe, M. ROSE Gérard avait donné pouvoir à M. ROBILLIARD Denis, M. BIGOT Michel avait donné pouvoir à M. ROMAIN Guy, M. THOUIN Stéphane avait donné pouvoir à M. HAUTON Charles, M de COLOMBEL Bertrand avait donné pouvoir à M. GOURDEL Sébastien

20170214-00- ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- **Adopte l'ordre du jour du conseil communautaire.**

- 1- 78 eme Paris Camembert - Edition 2017
- 2- Comice agricole de l'arrondissement d'Argentan
- 3- Centre Nature de St Germain d'Aunay
- 4- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - rapport 2017
- 5- Ecoles sous Contrat d'association
- 6- Maison médicale de Vimoutiers - acquisition du terrain
- 7- Ecole du Merlerault - Acquisition du terrain
- 8- Permanence de l'OPAH 2017
- 9- Tarifs 2017
- 10- Divers

Annexes :

- \* Règlement intérieur de la CLECT
- \*20170206 Rapport de la CLECT

### 20170214-01 – 78 EME COURSE PARIS-CAMEMBERT

Le conseil communautaire, à la majorité

( Contre : Mmes STALLEGGER, ROUTIER

Messieurs BRIANCON, GORET, BLONDEAU, BEQUET, M. HAUTON pour le pouvoir de Mr THOUIN, PINHO, TOUCHAIN + le pouvoir de Mme LEBRETON, GOURDEL + le pouvoir de Mr de COLOMBEL  
 Abstentions : Mme LIARD, Messieurs CORMIER, HAUTON, ROMAIN + le pouvoir de M. BIGOT Michel )

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis du bureau de la communauté de communes

Vu la demande écrite des organisateurs de la course Paris Camembert en date du 21 janvier 2017

Après avoir donné lecture du courrier de la commune de Vimoutiers en date du 8-07-2016

■décide :

- 1- d'accorder une subvention de 6 000 € au Comité d'Organisation du Paris Camembert et demande qu'une partie de cette somme soit affectée au Prix du meilleur grimpeur
- 2- de s'engager à inscrire au Budget primitif 2017 les crédits suffisants à l'article 6574.

*Monsieur FERET Jean Pierre (interlocuteur du COPC) explique que le comité Départemental a eu du mal à accepter la décision prise, de fixer l'arrivée de la course Paris Camembert à Livarot, il est impossible pour la CDC de garder la course dans l'état actuel, si la CDC ferme la porte, il est d'intérêt pour celle-ci de garder la partie communication. Il faut trouver un bon moyen de communication, avec un rapport prix/coût sur un sujet publicitaire de même qualité afin de défendre et garder notre partie communication sur le territoire de la CDC.*

*Monsieur ROMAIN Guy : (Mme la Présidente a rectifié, Vimoutiers souhaite continuer à mettre ses agents à la disposition de la course cycliste), M. ROMAIN Guy n'y voit pas d'objections.*

*Monsieur DESLANDES Kléber est favorable à la subvention, et se dit étonné que cela soit seulement attribué au meilleur grimpeur, et demande ce qu'il revient au meilleur coureur.*

*Monsieur HAUTON Charles estime que 6 000 € de subvention, c'est une somme importante, pensait plus à 3 000 € et demande si quelque chose a été prévu comme somme représentative sur la CDC de Livarot. Est-ce que la COPC a demandé une subvention à la région.*

*Madame Mayzaud Marie-Thérèse indique à Monsieur FERET Jean Pierre que la Région Normandie a donné le montant des primes et qu'il est dégressif par rapport à la différence*

*Monsieur HAUTON Charles demande qu'elle est la représentativité ?*

*Madame MAYZAUD Marie-Thérèse demande à Monsieur FERET Jean Pierre d'être notre interlocuteur sur ce domaine*

*Monsieur PINHO Jeremias même pour la partie Communication vélo, il demande si quelque chose dérange dans la façon de faire, et dit qu'il ne faut pas remuer le couteau. Que chacun a son rôle à jouer quand c'est chez nous, et que cela ne l'empêchera pas d'aller le voir.*

*-6/09/2016, il s'est engagé avec Livarot. Monsieur Jeremias PINHO est surpris que notre CDC reçoive cette demande de subvention et si les retombées se font sur notre territoire ?*

*-7/09/2016 dans la forme l'achat sur le territoire du calvados. Privé de ses émoluments et demande quand même, la même subvention à notre territoire alors que Livarot finance, pour cette raison il votera contre*

*Madame MAYZAUD Marie Thérèse dit que l'intérêt de Paris Camembert c'est la retombée commerciale, la course va passer par Crouttes et Le Renouard ce qui permettrait d'admirer notre territoire et y revenir, c'est une course emblématique qui fera connaître le Pays d'Auge et du Merlerault.*

*Madame MAYZAUD Marie Thérèse rappelle que la subvention est versée par notre CDC et non par les communes.*

*Monsieur BLONDEAU Frédéric déplore que l'arrivée soit à Livarot, il votera contre*

*Monsieur HAUTON Charles dit que l'on doit négocier ce qui allait être retranscrit à la télé*

*Monsieur DREUX François : le 1<sup>er</sup> choix impératif reste la course cycliste Paris Camembert, qu'il faut montrer notre désaccord en coupant en deux la subvention. Il faut que la course reste sur notre territoire, c'est une marque déposée.*

*Monsieur FERET Jean Pierre l'attribution d'une prime au meilleur grimpeur sera annoncée pendant toute la course et indique que la marque déposée ne peut être modifiée.*

#### **20170214-02- COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN – A VIMOUTIERS**

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande écrite des organisateurs du comice agricole indiquant que le comice agricole aura lieu cette année à Vimoutiers

##### **■ décide :**

- 1- d'accorder une subvention de 800.00 € au Comice agricole d'arrondissement d'Argentan pour l'organisation de la manifestation à Vimoutiers
- 2- de s'engager à inscrire au Budget primitif 2017 les crédits suffisants à l'article 6574.

*Monsieur HOORELBEKE Dominique indique qu'il demandera quand même pour Gacé, Vimoutiers et le Merlerault.*

*Madame MAYZAUD Marie Thérèse proposera une subvention à la commune ou il sera organisé.*

#### **20170214-03- CENTRE NATURE DE ST GERMAIN D'AUNAY**

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'intérêt de maintenir la classe nature de St Germain d'Aunay

##### **■ décide :**

- 1- d'accorder une subvention de 350.00 € pour permettre à cette classe nature de perdurer
- 2- de s'engager à inscrire au Budget primitif 2017 les crédits suffisants à l'article 6574.

*Monsieur HOORELBEKE Dominique propose d'utiliser l'ancienne école de St Germain pour recevoir les enfants autour du thème de la nature*

*Monsieur BIGNON Christophe dit que les classes nature ont lieu 2 à 3 fois par an, les enfants mangent sur place.*

#### **20170214-04- COMMISSION LOCALE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – PRESENTATION DU RAPPORT 2017**

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'élection de Monsieur TOUCHAIN Philippe, Président de la CLECT et de Madame NOGUES Nelly, Vice-Président

Vu le procès-verbal de la réunion du 6 février 2017 de la CLECT

Vu le règlement intérieur de la CLECT approuvé à l'unanimité

Vu les propositions faites par la CLECT

**■ décide d'adopter** le montant des allocations compensatrices provisoires à inscrire aux budgets respectifs des 48 communes et de la communauté de communes en 2017, tel que ci-après

L'allocation est une première nature, nous n'avons pas inclus la mise à disposition afin de vérifier comment cela allait fonctionner

*Monsieur QUEUDEVILLE Jacques demande au niveau de Gacé quelles sont les dépenses / recettes*

*Monsieur BLONDEAU Frédéric quid de la part salarié*

*Madame NOGUES Nelly il figure dans la fiche DGF, l'ancien dispositif  
Monsieur ROMAIN Guy dit que l'on peut se féliciter d'avoir pris une*

#### 20170214-05 – ECOLES SOUS CONTRATS D'ASSOCIATION

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les conventions signées avec les communautés de communes historiques

**Décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer un avenant pour le transfert des contrats d'association existants pour**

- L'école privée Notre Dame de Vimoutiers
- L'école privée Ange Gardien – Ste Thérèse de Gacé
- L'école privée Saint Joseph du Merlerault
- 

*Monsieur HAUTON Charles trouve qu'il y a beaucoup d'écart*

*Madame NOGUES Nelly indique qu'il y a beaucoup de différence, et qu'il y aura aussi beaucoup de travail.*

#### 20170214-06- MAISON MEDICALE DE VIMOUTIERS – ACQUISITION DU TERRAIN

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les négociations intervenues avec l'hôpital de Vimoutiers afin d'y implanter la maison médicale de Vimoutiers

Vu la consultation des domaines

Vu l'avis favorable du bureau de la cdc

☒ **décide** l'acquisition moyennant le prix de 11.00 €le m<sup>2</sup>, une parcelle de terrain d'environ 4 000 m<sup>2</sup> qui sera prise au détriment de la parcelle AN 79 – b

☒ **dit** que les frais connexes à cette acquisition : géomètre, notaires, seront pris en charge par la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

☒ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude notariale retenue par l'Hôpital de Vimoutiers

☒ **dit** que les crédits suffisants seront été prévus pour cette opération au Budget primitif 2017 – Opération n°53.

*Monsieur ROMAIN Guy dit que la maison de santé ne sera pas que pour Vimoutiers mais pour tout le territoire de proximité avec l'hôpital*

#### 20170214-07 – ECOLE DU MERLERAULT – ACQUISITION DU TERRAIN

**Mr LURSON Patrick intéressé par ce dossier quitte la salle**

Le conseil communautaire, **à la majorité**

**( 1 contre : Mme OGER Yvonne)**

Vu la délibération du conseil communautaire de la vallée du Merlerault en date du 12 mai 2016

☒ **décide d'acquérir** un terrain non bâti situé en sortie de bourg (direction Nonant Le Pin), au lieudit le « Moulin à vent » sur une parcelle cadastrée ZE 39, d'une superficie de 1 ha 64a 94 ca., appartenant à Mr LURSON. Le prix de vente a été arrêté à la somme de 50 400 €

☒ **dit** que les frais connexes à cette acquisition : géomètre, notaires, seront pris en charge par la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

☒ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude notariale de Maitre LAINE à Courtoimer

☒ **dit** que les crédits suffisants seront été prévus pour cette opération au Budget primitif 2017 – Opération n°423e

*Madame MAYZAUD Marie-Térèse dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.*

*Monsieur LURSON Patrick projette de rétrocéder le terrain à prix coutant à un artisan.*

Madame MAYZAUD Marie-Thérèse dit que la CDC tiendra les promesses faites par les CDC précédentes.

Monsieur FERET Luc dit que l'extérieur est fait

Madame OGER Yvonne vote contre car elle est contre le projet

Monsieur HAUTON Charles dit qu'il est dommage que l'on ne puisse pas voir la configuration du terrain

Madame MAYZAUD Marie Thérèse prend l'engagement de vous montrer les plans.

#### 20170214-08- PERMANENCE DE L'HABITAT 2017

Considérant que l'OPAH sur les territoires du Pays du camembert et de la Région de Gacé est terminée

Considérant qu'une partie de la commune du Merlerault bénéficiera d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (délibération du 22 mars 2016)

Considérant l'intérêt pour les habitants de disposer d'un guichet unique pour toutes leurs demandes relatives à l'amélioration de l'habitat

Considérant l'offre de SOLIHA permettant la mise en place des permanences organisées sur l'ensemble du territoire avec pour objectif

- D'apporter une information générale sur les démarches à entreprendre pour l'amélioration de l'habitat et une mise en relation avec les différents partenaires
- D'apporter des conseils aux propriétaires et locataires
- D'apporter des conseils à la collectivité en l'informant des problèmes rencontrés.

Il est proposé :

- 10 permanences par an et pas site (soit, 30)
- Au prix de 480 €TTC

Soit une enveloppe globale annuelle de 14 400.00 €

#### **Décide :**

☒ d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la société SOLIHA de Caen pour la mise en place de permanences habitat, sur le territoire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

☒ s'engager à inscrire les crédits suffisants seront été prévus pour cette opération au Budget primitif 2017 – Chapitre 011- 6226-

Monsieur ROMAIN Guy demande si l'on récupère la TVA

Monsieur HAUTON Charles

Monsieur FERET Luc il y a un engagement de subvention

Madame Martine GRESSANT : Le site est classé Seveso sur le Merlerault. Il y a une part de la Région, du Département, de la CDC, l la ville du Merlerault, Finagaz et de l'Etat.

Soliha intervient sur 50 logements du périmètre situé à proximité du site de dépôt Propane.

La mission de la CDC a été de les lister pour prévenir les risques a effet de souffle  $\leq 50$  (dont 35 habitations sont concernées).

#### 20170214-09- TARIFS DIVERS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nécessité d'assurer la continuité des services

#### **■ décide d'adopter les tarifs suivants**

##### **a- Tarifs prestations périscolaires et cantine**

<b>Tatifs du 1 janvier 2017 au 7 juillet 2017</b>	<b>Primaires et maternelles</b>
<b><u>Tarifs (territoire de compétence)</u></b>	
<b><i>Primaires et maternelles</i></b>	
☒ Vimoutiers, Crouttes, sap en Auge	3,40 €
☒ Gacé	3,48 €
☒ Merlerault	2,80 €
☒ Ste Gauburge - Echauffour	3,00 €
Pour famille de + de 3 enfants scolarisés	3,00 €
Enfants occasionnels	3,85 €
Adultes	5,00 €
<b><u>Tarifs hors territoire de compétence</u></b>	
<b><i>Primaires et maternelle</i></b>	
☒ Vimoutiers, Crouttes, sap en Auge	3,90 €

☐ Gacé	3,98 €
☐ Merlerault	
Enfants occasionnels	4,00 €
Adultes	6,50 €
Personnel territorial encadrant	3,90 €
Adultes	
☐ Merlerault	3,40 €
☐ Ste Gauburge - Echauffour	4,70 €
Invités dans le cadre des écoles	9,00 €
Gouters périscolaires	
☐ Vimoutiers	0,65 €
☐ Gacé	0,50 €
☐ Merlerault	

Monsieur BIGOT Michel demande le retour des feuilles tarifaires ou plusieurs feuilles en même temps.  
Monsieur DREUX François pour les tarifs scolaires il est décidé de ne toucher à rien.

**b- Tarifs liés à la compétence tourisme**

Article	Prix en €
Mug	8,00
Magnet	3,00
T-Shirt enfant	16,00
Tablier enfant "Alma Mater"	16,00
Tablier adulte Alma Mater	22,00
Tablier enfant Adelianna "Pays du camembert"	22,00
Tablier adulte Adelianna "Pays du camembert"	27,00
Casquette	15,00
Serviette éponge invités "Elle est belle ma Normandie"	8,00
Torchon "Elle est belle ma Normandy"	8,00
Stylo Heula	3,50
Parapluie "Elle est belle ma Normandie"	16,00
Autocollant	3,00
Carte postale traditionnelle	0,40
Carte postale Heula	1,00
Set de table "Pays du camembert"	4,50
Savon soin La Mésange bleue	4,90
Savon parfumé La Mésange bleue	3,90
Savon à raser La Mésange bleue	9,50
Plaque métallique "I Love Normandy"	6,00
Topoguide pédestre Pays du camembert	3,50
Topoguide Le Merlerault	3,50
Topoguide Gacé	3,50
Visite guidée citée du Sap	3,00
Visite guidée Vimoutiers et reste du territoire	0,00
Accès Wifi	0,00
Impression et copie	0,40
<b>Frais d'envoi Topoguide</b>	2,92 en lettre verte
	3,40 en prioritaire
<b>Dépôt vente</b>	

"Camembert, histoire d'un village" Bruno Amato	24,00
Topoguide Cheval	5,00
"Itinéraires de pèlerins" - association des Chemins du Mont Saint-Michel	15,00
Objets à tarifs fixés par un tiers :	
Topoguide sur les Pas de Sainte-Thérèse	7,00
Le Pays d'Auge Ornaïs à pied	14,50
L'Orne à pied	14,50
Pays d'Auge Suisse normande - Balades à pied	10,00
La Vélofrancette	14,90

#### Tarif internet

Publi-communicé en rubrique "Coups de cœur"	20€par mois
---	-------------

Monsieur LURSON Patrick concernant la fibre optique : 97 sous répartiteurs, contacter monsieur NARY , il installe ses répartiteurs dans les points noirs et souhaiterait savoir si on peut recenser tous les points noirs pour faire une demande collective.

Monsieur FERET 112 répartiteurs, en cours de commande dans la CDC

Madame MAYZAUD Marie Thérèse ces répartiteurs ne seront pas les problèmes immédiats à faire mais le coût d'abonnement est positif

Monsieur LURSON Patrick signale que pour les jeunes couples, les maisons ou il n'y a pas de réseau, ne s'implanteront pas

Monsieur FERET Jean Pierre informe qu'un autre modèle par satellite existe

Monsieur LURSON Patrick c'est une solution alternative, mais pas la bonne

Monsieur FERET Jean Pierre Filaire comme à Mardilly et Résolieu fibres par le poteau de téléphone

Monsieur BIGNON Christophe en 2020 tout le monde l'aurait

Monsieur LURSON Patrick débit correct

Monsieur FERET Jean Pierre décisions commerciales, faire signer des pétitions aux abonnés

Monsieur DREUX François il y a actuellement une enquête nationale

Monsieur GORET Didier va dans le sens de Monsieur LURSON Patrick 2 couples qui n'ont pas d'enfants ou n'ont plus d'enfants auprès d'eux ne veulent pas s'arrêter et s'en iront

Madame MAYZAUD Marie-Thérèse nous n'avons pas de solution

Monsieur FERET Jean Pierre indique que le coût est de 70 à 90 00 €

Madame NOGUES Nelly FD bas débit sont branchés sur des serveurs

Monsieur LURSON Patrick rêve de fibres optique dans toutes les maisons amènes les couples avec enfants

Monsieur ROBILLARD Denis savoir qu'Orange a vendu tout son cuivre donc, pour l'instant pas de filaire

Madame MAYZAUD Marie Thérèse à votre demande récente de faire un bilan quels sont les mesures. Faire remonter l'information par l'intermédiaire de Monsieur FERET Jean Pierre

#### c- Service Public assainissement non collectif sur périmètre de la cdc du Pays du camembert

Libellé	taux TVA	Tarifs 2017	
		HT	TTC
<b>Contrôle des installations</b>	-		
<b><u>Dans le cadre des réhabilitations</u></b>	-		
☐ conception	10%	27,27	30
☐ réalisation	10%	85,45	94
<b><u>Dans le cadre des const°neuves</u></b>	-		
☐ conception	20%	25	30
☐ réalisation	20%	85,83	103
<b>Visite sur le terrain pour vérifier les conclusions des bureaux d'études</b>			
☐ Réhabilitations	10%	29,09	32
☐ Constructions neuves	20%	29,17	35
<b>Nouvelle vérification de la demande après avis défavorable</b>			
☐ Réhabilitations	10%	31,82	35
☐ Constructions neuves	20%	31,67	38

<b>Contre visite d'exécution après avis défavorable</b>			
☒ Réhabilitations	10%	61,82	68
☒ Constructions neuves	20%	60	72
<b>Lors des cessions immobilières</b>			
<b>Si les pétitionnaires ne sont pas à jour de leurs redevances</b>			
<b>Diagnostic exceptionnel</b>	20%	<b>150</b>	<b>180</b>
Sondage à la tarière	20%	16,67	20
☒ Pénalités en cas de refus de visite	20%	35,83	43
☒ Visites en cas d'absence de propriétaire	20%	20	24
☒ Redevance d'équilibre			
* Contrôle périodique	10%	<b>17.27</b>	<b>19.00</b>

☒ **Sur le périmètre de la Région de Gacé**

	<b>CDC DE LA REGION DE GACE</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Vérification de fonctionnement et d'entretien	70,00 €	77,00 €
Examem préalable à la Conception	35,00 €	38,50 €
Diagnostic vente	100,00 €	110,00 €
Visite infructueuse sans contrôle	40,00 €	44,00 €
3eme passage (après action de la collectivité)	80,00 €	88,00 €
Passage caméra et identification précise des ouvrages	100,00 €	110,00 €
Nouvelle vérification de la demande d'installation, après un avis conforme	30,00 €	33,00 €
Visite sur le terrain pour vérifier les conclusions du BE	100,00 €	110,00 €
Vérification de l'exécution des travaux	110,00 €	121,00 €
Contre visite en cas d'avis non conforme	85,00 €	93,50 €

☒ **Sur le périmètre des vallées du Merlerault**

	<b>CDC DES VALLEES DU MERLERAULT</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Diagnostic vente ou ponctuel	95,00 €	104,50 €
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	30,00 €	33,00 €
Contôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées y compris certificat de bonne réalisation	95,00 €	104,50 €

**Subvention ANC lecture**

Monsieur FERET Jean Pierre dit qu'il est important pour les entrepreneurs d'avoir une décennale

Madame MAYZAUD Marie-Thérèse expose que Tiphany BEAGUE vérifie les données et les pièces d'assurance.

Madame NOGUES Nelly dit qu'il ne faut pas changer d'entreprise ou de technique et regrette que nous n'ayons PB retardé le versement des subventions payées.

Monsieur BIGNON Christophe demande si la CDC ne peut pas aider

Madame MAYZAUD Marie-Thérèse répond que non l'ancienne CDC du Merlerault n'a pas eu ce type de prestations, il n'y a pas eu d'emprunts. Il faut solliciter et sensibiliser les habitants pour les réhabilitations

Madame Bois Agnès indique que c'est souvent à la demande

*Monsieur HAUTON Charles dit qu'au niveau d l'ANC il y a des écarts significatifs et veut savoir s'il faut trier les prix vers le haut ou vers le bas*

*Madame MAYZAUD Marie-Thérèse répond que les prestations doivent être communes pour être équitable*

*Monsieur GORET Didier compare les tarifs à des poireaux et des carottes et dit que les services ne sont pas identiques.*

*Madame Mayzaud Marie-Thérèse verra à la rentrée scolaire*

## **Spanc**

Peut sembler une mécanique compliquée

### **d- Remboursement par les communes membres des prestations effectuées par les agents intercommunaux**

- Le remboursement des mises à disposition des agents intercommunaux auprès des communes qui le souhaitent  
Taux horaires brut majoré des charges patronales du mois de l'intervention et selon la réglementation en vigueur
- Le remboursement de la mise à disposition des véhicules de la cdc, moyennant un taux forfaitaire de 11.70 €aller – retour

## **Divers :**

*Madame NOGUES Nelly l'info des maires concernant la voirie demande d'une organisation de réunion sur la voirie à Gacé.*

*Demande à Bruno de prendre contact pour connaître les travaux que vous souhaitez conserver*

*Sur plusieurs communes le programme se termine*

*Le Merlerault, beaucoup trop de travaux à la fois.*

*Gacé, voir communiqué si A fructueux.*

*Fonds de concours, difficile pour le Merlerault car ils ont déjà mis toute leur fiscalité.*

*Pour Gacé, si il y a plus de travaux, voir quelle somme vous voulez mettre dans les travaux si 150.000 € - 50 000 € viendra de fonds de concours, on n'oblige pas à le faire ensuite.*

*Dans les travaux à faire vous aurez votre voirie et ensuite il y a une commission voirie pour décider des travaux à faire, je n'ai pas à faire de sous-commission.*

*Monsieur FERET n'a pas réuni la commission, mais visite des entrepôts avec Madame Marie-Thérèse MAYZAUD et*

*Monsieur DREUX François demande ou en est le recrutement du Directeur des Ressources Humaines.*

*Madame Marie-Thérèse MAYZAUD informe que la lettre a été signée le matin même (14 février 2017).*

Séance levée à 21 h 45 mn

Acte notifié le,

Trésorerie Communautaire,

N° 2017-02-14